Villecroze Les Grottes

TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

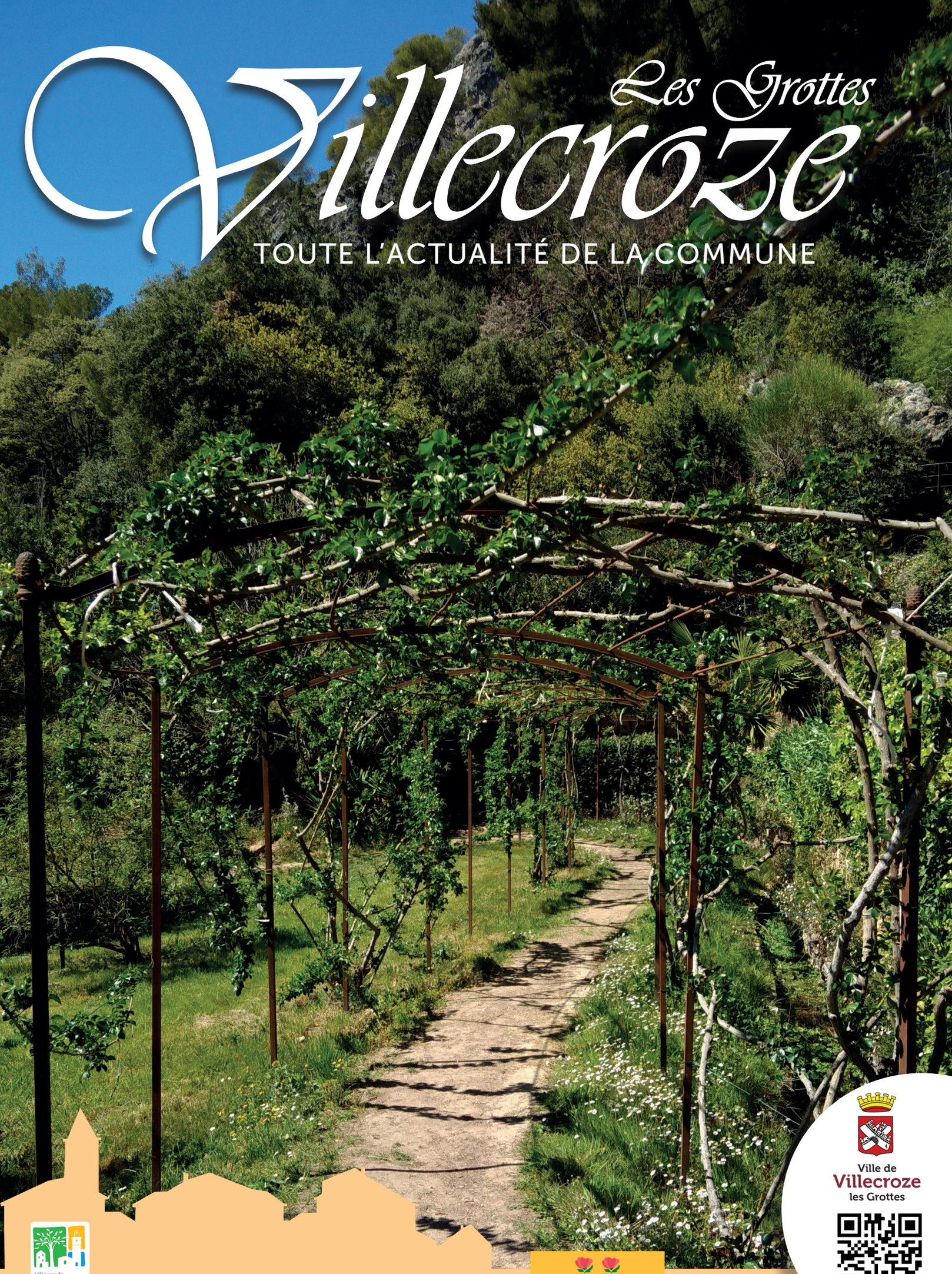

Villages de Caractère du Var

BULLETIN MUNICIPAL N°44 | **ETE 2021**

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Ville de Villecroze les Grottes

Le mot du Maire

SOMMAIRE

- Le mot du Maire 2
- Le budget 2021.....3
- Les travaux.....4
- Service de l'eau 5
- Prévention estivale.....6
- Que faire de vos déchets ? 7
- Parc et grottes 8
- Patrimoine 9
- La bibliothèque.....10
- A l'école..... 11
- Le cimetière.....12
- Commerces 13
- Vie associative 14
- Les rendez vous 2021.....16
- Etat civil 16

Bulletin municipal n°44 ETE **2021**

Responsable de publication : Rolland Balbis, Maire.

Conception et impression : Pub Store.

Tirage : 1100 exemplaires.

Crédit photo : service communication

Chères villecroziennes, chers villecroziens,

Je suis heureux de vous annoncer le début d'un chantier dont nous avons souvent parlé et qui a dû être plusieurs fois reporté. Cette fois-ci, c'est la bonne, comme on a coutume de dire, et les travaux de rénovation du parking de Pré de Fine vont démarrer officiellement en octobre.

Le permis d'aménager et les modes de financement seront affichés à l'entrée du parking. Pour réduire les dérangements pour les utilisateurs, les travaux seront phasés, c'est-à-dire se feront en plusieurs tranches successives de manière à conserver l'usage d'une partie du parking.

Au niveau de l'urbanisme, l'intercommunalité porte le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) dont le périmètre a été défini par le préfet et recouvre celui de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV). Ce document vise à l'aménagement du territoire au long cours, par la mise en valeur du patrimoine naturel et du bâti. Il s'appuie sur un diagnostic territorial fin et précis, tenant compte de la démographie et de l'habitat, de l'emploi et des services, du tourisme mais aussi de l'agriculture et des mobilités. Pour présenter le ScoT aux habitants du territoire, la CCLGV va proposer dès la fin de l'été une exposition itinérante que vous pourrez consulter dans le hall de la mairie.

Au niveau du numérique, la couverture du territoire en haut débit est inégale. C'est pourquoi avec les partenaires suivants, l'Etat (plan France Très Haut débit), la Région (plan Sud THD), le département (plan Var THD) et les autres intercommunalités du Var, la CCLGV s'est engagée dans une délégation de service public pour déployer la fibre optique. La crise sanitaire a occasionné quelques retards dans les travaux mais concernant Villecroze, la fin du déploiement est annoncée pour 2022.

Fier de participer au développement de notre village au cœur de son territoire, je vous souhaite de savourer cet été l'art de vivre à la provençale, enfin retrouvé.

Votre Maire,

Rolland Balbis

Service social

Le service social est heureux de vous annoncer la reprise de ses ateliers à destination des seniors dès l'automne. Au programme :

- atelier Découverte des activités physiques, animé par l'association Siel Bleu
- atelier Mémoire, animé par la Mutualité Française.

Renseignements et inscriptions au **04 94 70 73 83.**

Le budget 2021

Confiant dans l'avenir et comptant sur la promesse du gouvernement de compenser « à l'euro près » le montant de la part communale de la taxe d'habitation, le conseil municipal a voté le 17 mars dernier un budget de relance.

Le **budget de fonctionnement 2021** est voté pour un montant de 2 043 000 €. Ce montant est quasi stable, le taux des taxes communales perçues restant inchangé. Les droits de place et terrasses seront, pour cette année encore, annulés. La masse salariale est maintenue.

Le **budget d'investissement 2021** est voté pour un montant de 1 789 000 €, contre 360 000 € réalisés en 2020, année lourdement marquée par la Covid-19.

Outre les travaux du parking du Pré de Fine pour 683 000 €, les points principaux sont :

- la rénovation de l'Office de Tourisme sera réalisée pour 86 000 €
- de nouveaux WC dans le parc, nécessaires compte tenu du public croissant, seront créés et raccordés au réseau d'eaux usées pour 52 000 €
- le chauffage et la climatisation de la Maison des Associations seront refaits pour 60 000 €
- l'accessibilité du cimetière sera adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour 47 000 €
- l'informatique de la mairie sera plus sécurisée et un réseau WI-FI couvrira tout le parc pour 15 000 €.

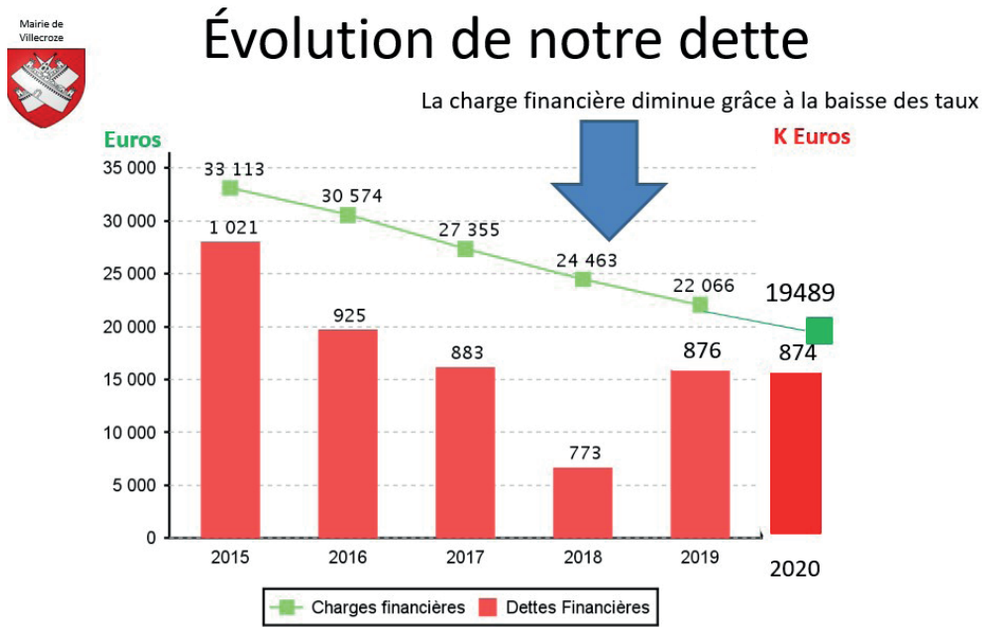

Les subventions aux Associations sont votées pour un montant de 13 735 €, répartis comme suit :

ADV	4 000 €	LES DIABLOTINS	5 000 €
ANACR	100 €	PECHE LA BRESQUE	300 €
CACS	1 000 €	PEP83	300 €
DDEN	50 €	POMPIERS	150 €
DONNEURS DE SANG	200 €	SOCIETE LA PERDRIX	540 €
FNACA	135 €	SAHARA ANMILALE	100 €
JUDO CLUB SALERNOIS	360 €	TENNIS CLUB DU PARC	500 €
LES AMIS DES FLEURS	800 €	FIGON SALERNES	200 €

La mairie est ouverte au public
du lundi au vendredi
8h30 - 12h
04 94 70 63 06
accueil@mairie-villecroze.fr

Affaires scolaires, élections
du lundi au vendredi
8h30 - 12h
election@mairie-villecroze.fr

Urbanisme
du lundi au vendredi
8h30 - 12h
urbanisme@mairie-villecroze.fr

Service social
Lundi 8h30 - 12h
Vendredi 8h30 - 12h
ccas@mairie-villecroze.fr

(horaires susceptibles de varier en fonction de la situation sanitaire)

Les travaux

Malgré le contexte sanitaire perturbé, la commune a pu initier ou mener à bien d'importants travaux. Dans le parc, une étude de la **falaise des grottes** réalisée en 2018 par la société Géolithe - spécialisée dans l'expertise géologique, géophysique et géotechnique - avait mis en lumière la nécessité d'intervenir sur la végétation de la partie supérieure de la falaise, en particulier pour réduire les risques d'éclatement du tuf sous l'action végétale.

Cet hiver, cette zone a été débroussaillée et sécurisée par la pose d'un grillage Tecco© qui prévient les chutes de pierres et la repousse des végétaux risquant d'endommager la falaise.

Puis, la façade a été consolidée par des forages suivis d'injections de béton liquide pour solidariser les roches de l'intérieur et éviter le détachement de blocs. L'évacuation des déchets générés par la machine de forage s'est faite par tyrolienne. Pour conclure, ajoutons que ces travaux, spectaculaires et indispensables à la mise en sécurité du parc, d'un montant total de 72 000 € ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental s'élevant à 47 000 €.

En prévision du départ à la retraite de Jean-Claude Balbis, le **fonctionnement des services techniques** a été repensé. Sous la houlette de Vincent Vagh, adjoint délégué aux travaux, Gregory Lopez est désormais l'agent responsable des services techniques, secondé par Mathieu Guiol comme chef d'équipe. Pour fluidifier la gestion des tâches, Vincent, Gregory et Mathieu travaillent avec l'application Trelo qui leur permet, depuis un téléphone, de signaler, hiérarchiser et traiter les tâches à faire, tout en étant sur le terrain.

Un tuyau d'air comprimé court le long des restanques pendant les travaux de consolidation de la falaise des Grottes

De mi-juin à mi-août, les horaires des agents des services techniques sont décalés pour tenir compte des fortes chaleurs. Ils sont ainsi présents sur le terrain de 6h à 13h en semaine et trois d'entre eux se relaient, au plus fort de l'été, pour assurer une présence technique de 7h à 10h le samedi matin sur la commune.

Dans le jardin de la maison Arèse, ont débuté ce printemps des travaux de **création de WC publics**. Le site a été choisi pour sa proximité avec le parc municipal dont la fréquentation rend indispensable la mise à disposition de toilettes publiques fonctionnelles et adaptées. Les nouveaux WC, aux normes en vigueur, comprendront un WC pour femmes et personnes à mobilité réduite, un WC pour hommes ainsi qu'un local technique. La démolition d'une partie du cabanon existant, le terrassement, le raccordement aux réseaux en exploitant les canalisations existantes et la proximité du collecteur d'égout, sont réalisés en régie par nos services techniques. L'entreprise Avanotto est chargée de la maçonnerie en mettant hors d'eau hors d'air et en assurant la pose du carrelage. La livraison est prévue à l'automne 2021.

Début du chantier des toilettes publiques de la maison Arèse en mai 2021

Service de l'eau

A Villecroze, le service de l'eau est en régie municipale. **Les facturations** sont établies deux fois dans l'année, en mai et en novembre, la facture de novembre étant basée sur le relevé du compteur d'eau. Différents modes de paiement sont disponibles :

• par mensualisation, les abonnés concernés reçoivent en février un échéancier sur l'année et la facture de fin d'année permet une éventuelle régularisation des sommes versées ou dues.

• par paiement à échéance, les abonnés sont prélevés deux fois par an, à réception des factures.

• par carte bancaire, en se rendant sur le site internet indiqué sur la facture.

• en se rendant chez le buraliste (le bar-tabac Les Grottes à Villecroze) muni de la facture comportant un code Datamatrix (possibilité de régler en espèces ou par carte bancaire).

• en se rendant à la trésorerie, muni de la facture et d'un moyen de paiement (chèque, espèces, carte bancaire).

De même que les encaissements, les relances sont du ressort du Trésor Public et la commune peut compter sur sa ténacité pour limiter les impayés.

Outre les urgences, le service de l'eau assure également **l'entretien régulier des réseaux.** Ainsi, cet hiver, un important débroussaillage a été réalisé aux Hubacs afin de dégager la conduite aérienne reliant le réservoir des Baguiers à celui des Hubacs et pouvoir intervenir rapidement dessus en cas de besoin.

De même, ce printemps, le réservoir des Baguiers a fait l'objet de travaux de réfection : toute la tuyauterie de la chambre à vanne a été remplacée. Celle-ci datait de la création du réservoir et, du fait de son exposition à l'air libre, subissait fortement les dégâts du temps. La tuyauterie est désormais en acier inoxydable. Les vannes de coupure ont également été changées. Subventionnés par l'Agence de l'Eau, ces travaux ont permis de sécuriser la production d'eau. A Villecroze, **la consommation d'eau** connaît de fortes variations saisonnières. Entre hiver et été, elle peut varier du simple au triple, voire au quadruple. Cela s'explique par la hausse du nombre de consommateurs sur la commune, principalement due à l'occupation des résidences secondaires et à celle des campings lors de la saison estivale.

L'été, période où les besoins en eau sont donc en hausse, est aussi la période la plus sèche de l'année. C'est pourquoi nous vous recommandons de faire un usage raisonné de l'eau.

La chambre à vanne après les travaux

La chambre à vanne avant

Sécheresse

Depuis le 22 avril 2021, le département du Var est placé en vigilance Sécheresse, due à un déficit pluviométrique important. En fonction de l'évolution de la situation, le préfet peut être amené à prendre des mesures de restriction supplémentaires.

Pour faire un bon usage de l'eau et préserver les ressources, nous vous remercions d'observer les mesures suivantes :

- limitation de l'arrosage (à effectuer en nocturne)
- installation de systèmes de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage et mise en place de techniques d'arrosage économes telles que le goutte à goutte
- limitation du lavage des voitures et du remplissage des piscines
- limitation de la consommation d'eau, d'une manière générale.

En cas de canicule

Comme chaque été, pour pouvoir agir au plus près des besoins,le service social tient un registre des personnes fragiles qui peuvent avoir besoin d'aide lors d'un épisode de canicule. Ce registre s'adresse aux personnes âgées, isolées ou handicapées. Pour s'y inscrire, il suffit de contacter le service social au **04 94 70 73 83**. En cas de canicule, il est conseillé de s'hydrater régulièrement et de rester au frais.

Lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre, installé dans la région depuis 2004, est vecteur de maladies infectieuses telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Aujourd'hui, au niveau régional, 60 % des communes sont colonisées par le moustique tigre et 97 % de la population de la population vit à son contact. Certains, gestes, récapitulés dans l'infographie ci-dessous, permettent de limiter sa propagation.

Sécurité civile et lutte contre les incendies

La RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile), dont le CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt) est partie intégrante, est toute l'année très impliquée sur la commune avec, par exemple, la sécurisation de manifestations telle la course de côte du 6 juin dernier ou bien encore le soutien à la Police rurale en particulier dans le cadre du plan Vigipirate aux abords de l'école.

Concernant le CCFF, Bernard Hébréar, récemment nommé adjoint au président délégué Bernard Jannin, a demandé en amont de la saison estivale une réunion avec l'ONF (Office National des Forêts) pour coordonner les actions de prévention sur la commune. L'ONF est l'organisme chargé de la gestion des forêts publiques. L'entretien des pistes forestières dédiées au passage des véhicules de pompiers est désormais du ressort de l'intercommunalité.

Dans la prévention contre les incendies, le débroussaillement est un allié incontournable et il est l'affaire de tous, les particuliers propriétaires devant s'assurer du débroussaillement autour de leur domicile.

Depuis le 21 juin et jusqu'au 20 septembre, l'accès aux massifs forestiers du Var est réglementé par la préfecture : une carte tenant compte du niveau de risque incendie est publiée chaque jour. Vous pouvez la retrouver sur le site de la mairie : **https://mairie-villecroze.fr/vivre-a-villecroze/protection-de-lenvironnement/**

Dans l'été, vous pourrez croiser le véhicule de patrouille du CCFF lors de ses missions de surveillance : la table d'orientation, accessible depuis la route de Tourtour, offre un point de vue privilégié pour surveiller l'étendue de la commune et donner rapidement l'alerte en cas de besoin.

Que faire de vos déchets ?

Chaque déchet, en fonction de sa nature, a une destination différente et doit donc être déposé à l'endroit qui lui correspond.

De nombreuses négligences ont été observées ces derniers temps sur la commune. Aussi nous vous rappelons les **règles de tri** suivantes :

- Les containers à poubelle verts sont uniquement destinés aux ordures ménagères, contenues dans un sac poubelle fermé
- Les colonnes de tri jaunes reçoivent les emballages
- Les colonnes de tri vertes sont réservées au verre
- Les colonnes de tri bleu reçoivent les papiers
- Les containers marron sont réservés aux cartons, qui doivent être pliés.

Les déchetteries du territoire de la communauté de communes sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels. Celle de Villecroze, route d'Aups, est ouverte :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
fermée mardi et dimanche

Depuis le 1er juillet, **tout professionnel** souhaitant accéder aux déchetteries intercommunales doit être détenteur d'une vignette d'identification.

Les apports des déchets suivants : encombrants - bois - gravats - déchets verts - déchets dangereux - pneus sont facturés au poids à la déchetterie de Régusse ou au volume dans les déchetteries d'Artignosc-sur-Verdon, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen et Villecroze, selon une grille tarifaire votée en mai 2021 par le conseil communautaire.

Les **encombrants** font l'objet d'un ramassage une fois par mois, hors saison estivale, par les services de la communauté de communes sur inscription auprès de la commune de résidence. L'accueil de la mairie de Villecroze pourra vous renseigner si vous souhaitez bénéficier du service.

Pour tout renseignement, merci de contacter la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon au **04 94 70 19 12** ou de consulter leur site internet :

https://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/services/environnement/valorisation-des-dechets

Halte aux dépôts sauvages !

Tout dépôt au pied des containers, des colonnes de tri ou dans la nature est considéré comme un dépôt sauvage et, à ce titre, est passible de sanctions. La police rurale, équipée depuis peu de pièges photographiques permettant l'identification des contrevenants, est habilitée à verbaliser les infractions. Tout contrevenant s'expose à des amendes allant de 135 € à 1 500 € ainsi qu'à des poursuites pénales, le juge du tribunal de police pouvant être saisi et prononcer la confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets. De plus, quand les responsables sont identifiés, l'enlèvement des dépôts sauvages leur sera facturé selon une grille tarifaire votée par le conseil municipal en 2019.

Dépôt sauvage au pied des colonnes de tri

Parc et grottes

Le parc municipal est ouvert toute l'année, son entrée est libre.

L'équipe municipale a profité du printemps pour repenser certains massifs floraux. Des jardinières ont été ajoutées près de la bibliothèque.

Le long de la galerie de la maison dite de l'américain, les plantations ont été renouvelées et un carré d'aromatiques, composé de lavande et de menthe, fait désormais suite à la roseraie sur le chemin menant aux grottes. L'accès aux grottes a été balisé pour tenir compte des contraintes sanitaires et permettre aux visiteurs d'atteindre la zone de début de la visite.

Les grottes, situées dans le parc, se visitent à la belle saison grâce aux saisonniers recrutés pour l'occasion. Cette année, Jean Fabrègues, Maxence Nicolle et Agnès Pastourel vous encadreront pour la visite. L'accès est réservé aux personnes de plus de 6 ans, équipées de chaussures fermées.

Pour la saison estivale 2021, les réservations et le règlement pour la visite des grottes se font exclusivement en ligne sur le site internet dédié : **https://www.grottes-villecroze.fr/.**

Visite des Grottes

UNIQUEMENT SUR RESERVATION

www.grottes-villecroze.fr

Site inaccessible pour les enfants de moins de 6 ans

Nouveaux plants de lavande en montant aux grottes

Par ailleurs, l'office de tourisme intercommunal a lancé **un jeu de piste, via l'application Baludik,** conçu comme une chasse au trésor à destination des familles. Pour y jouer, il suffit de télécharger l'application Baludik.

L'office de tourisme propose également, pendant l'été, des visites guidées et des balades contées. Renseignements au **04 94 67 50 00.**

BALUDiK

Un patrimoine à préserver

Parmi le bâti religieux, certains édifices, moins monumentaux que les chapelles, ornent le bord des routes ou se découvrent en flânant, au tournant d'un chemin, à l'orée de propriétés. C'est le cas des croix et des oratoires.

Michèle Credoz, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, s'est penchée sur leur valorisation.

La commune compte 10 oratoires, bâtis principalement sur des propriétés privées et souvent visibles d'une route ou d'un chemin. Avec l'accord de leurs propriétaires, le personnel municipal a pu apporter à certains les menus travaux nécessaires à leur préservation.

Quant aux croix, hormis celle surplombant le village et appartenant au prieuré Notre-Dame des Anges, la commune a rénové les croix suivantes : croix du cimetière, croix du haut de la rue Joseph Gabriel et croix jouxtant la Poterie du soleil route de Draguignan. Pour cette dernière, la commune tient à saluer le travail de rénovation et de mise en valeur effectué par la voirie. Nos remerciements vont également à la Poterie du soleil qui a offert les fleurs plantées par la voirie dans les jardinières installées au pied de la croix et qui se propose de les arroser pour qu'elles passent l'été sans encombre.

La croix de 1852, près de la Poterie du Soleil avant sa restauration

La même croix, après restauration

Panneaux publicitaires

Depuis le début de l'année 2021, la commune a entrepris sur son territoire une action visant à faire disparaître tous les panneaux publicitaires irréguliers, qui présentent une pollution visuelle de plus en plus importante et portent atteinte à notre environnement immédiat.

Dans un premier temps, un courrier rappelant la réglementation nationale a été adressé aux enseignes concernées et c'est ainsi que la plupart des panneaux, tous relatifs à des commerces extérieurs à Villecroze, ont été promptement retirés.

D'autres, qui concernaient d'anciens commerces locaux mais n'ayant plus d'existence légale, ont été déposés par les services de la voirie.

Dans un second temps, une réunion doit avoir lieu avec tous les commerçants exerçant leur activité sur la commune de Villecroze pour rappeler les règles concernant les pré-enseignes et trouver un terrain d'entente quant au nombre et à l'harmonisation des différents affichages, dont le rôle dans la vie économique locale est au demeurant reconnu. La commune réfléchit par ailleurs à une signalétique visuelle renforcée, uniforme et harmonieuse.

La bibliothèque

La bibliothèque municipale, comme de nombreuses autres structures, a dû adapter son fonctionnement aux contraintes changeantes de la crise sanitaire. Le travail avec la crèche et les classes de l'école en a été modifié : des dépôts de livres ont été faits régulièrement à l'école et, dès que le temps l'a permis, des séances de lecture ont été organisées sur l'herbe du jardin de lecture.

La commune ayant acquis deux capteurs de CO2 (un à destination de l'école, l'autre pour la bibliothèque), une séance-test d'accueil de classe en intérieur a été faite en mai avec les élèves de la classe de CP. Le capteur de CO2 mesure la quantité de CO2 présente dans une pièce. C'est un bon indicateur de la qualité de l'air et du risque de transmission par aérosol. Pour l'air extérieur, le taux de CO2 est de 400 ppm. Dans un contexte épidémique, le taux recommandé en intérieur ne doit pas dépasser 800 ppm. Au-dessus, il convient de renouveler l'air intérieur en aérant. Le test conduit avec la classe de CP a mis en relief la nécessité d'ajuster l'aération en temps réel lors de la présence d'un groupe d'enfants. Il va permettre, dès la rentrée de septembre, d'accueillir à nouveau les enfants dans la bibliothèque en leur garantissant un air sain.

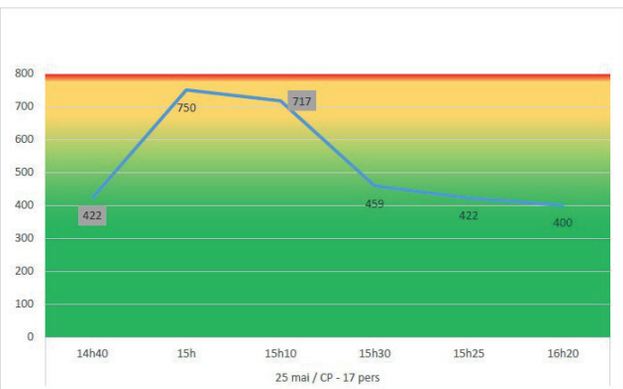

Evolution du taux de CO2 :
arrivée de la classe à 14h40 et départ à 15h10

En 2021, la bibliothèque est partenaire du **Prix des Lecteurs du Var**, organisé par le département, avec le concours de la Médiathèque Départementale du Var. 3 catégories proposent chacune 3 titres. Chaque lecteur ou lectrice peut voter pour la catégorie de son choix (jeunesse, BD et roman adulte) ou dans toutes les catégories. Les ouvrages en lice sont disponibles dans

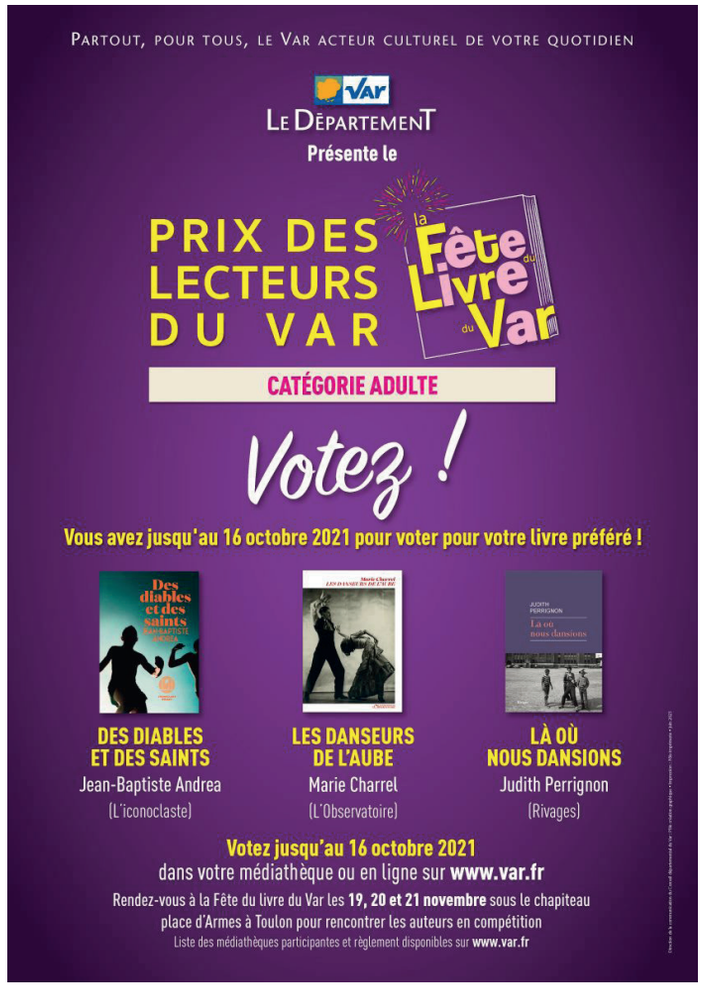

votre bibliothèque depuis début juillet. Le vote peut se faire sur un bulletin à déposer en bibliothèque ou en ligne. Toutes les informations (liste des ouvrages, règlement, lien pour le vote) sont consultables sur le site du département : **https://www.var.fr/le-prix-des-lecteurs-du-var.**

La remise des prix se fera lors de la Fête du livre à Toulon en novembre 2021.

Dans le cadre de ce prix, le département, en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques territoriales, organise également une tournée de spectacles. Ainsi, le 22 juillet, nous avons accueilli, dans le jardin de la maison Arèse, la compagnie du Lézard avec le spectacle Amors, voyage poétique, amoureux et musical avec, pour scène, une caravane mystère.

Votre bibliothèque est ouverte :
Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
Jeudi de 10h à 12h
Samedi de 10h à 12h30
(port du masque à partir de 6 ans à l'intérieur)

Nous joindre :
04 94 67 33 98 - bibliotheque@mairie-villecroze.fr

Suivre notre actualité :
Facebook : Bibliotheque Municipale de Villecroze
@bibliothequevillecroze
Site : **https://mairie-villecroze.fr/vivre-a-villecroze/bibliotheque/**
Tumblr : Bibliocroze **https://bibliocroze.tumblr.com/**

Malgré le contexte sanitaire troublé, l'équipe éducative de l'école communale a pu mener à bien différents projets au cours de l'année scolaire qui vient de s'achever.

En 2021, a débuté un projet d'**aménagement de la cour** qui vise à créer des ilots dédiés aux activités calmes, comme la lecture ou les jeux de construction, ainsi qu'à végétaliser certains espaces. Dans cet esprit, le grillage séparant la cour en deux aires de jeux, dont une accueille les jeux moteurs réservés aux enfants de maternelle, a été décoré de fleurs réalisées avec des matériaux de récupération par les enfants de Petite et Moyenne Section de Maternelle (PS-MS). Trois tapis en gazon synthétique ont été installés dans la cour : sous un des tilleuls, devant la classe des CP, à l'angle des classes de CP et de PS-MS.

La sieste des enfants de Petite Section se fait désormais sous le regard bienveillant d'animaux marins ou terrestres répartis sur les quatre murs du dortoir.

La classe de PS-MS a **accueilli régulièrement César**, jeune villecrozien touché par une encéphalopathie épileptique sévère. Les temps d'accueil, d'une heure environ, se sont adaptés au rythme de César, en tenant compte de son état de santé et des possibilités d'organisation parentale. Dans une optique d'intégration, ces séances ont permis à César, à sa grande sœur scolarisée dans l'école et aux élèves de PS et MS de partager des moments de vie de classe. Les fleurs de tilleul de la cour, particulièrement nombreuses ce printemps, ont été récoltées puis mises à sécher par l'équipe enseignante et des parents bénévoles. Les sachets ont ensuite été proposés à la vente dans plusieurs commerces de Villecroze, au bénéfice de l'association 16AR, association de soutien créée par la famille de César. Pour contacter et/ou soutenir l'association : *association16ar@gmail.com* et la page Facebook **https://www.facebook.com/association16ar**.

Le **projet cirque** s'est déroulé en janvier et février et a concerné toutes les classes, des maternelles aux primaires. En s'adaptant aux contraintes sanitaires mises en place cet hiver, les enfants de primaire ont bénéficié d'une heure de cirque par semaine sur le terrain multisports, tandis que les enfants de maternelle découvraient pendant ¾ d'heure le cirque à la Maison des Associations. Les séances étaient animées par Nicolas de l'association CircoErrant, école de cirque itinérante intervenant, entre autres, dans les écoles et les centres aérés.

Un des murs du dortoir des petits de maternelle

Les CM prêts pour la sécurité routière

La classe de CM1-CM2 a fait, au mois de mai, une semaine d'**initiation à la sécurité routière**. Encadrés par leur enseignante, Audrey Lavy, et par Nicolas Silvy, maître-nageur et pisteur-secouriste, les élèves ont alterné la théorie, avec des tests concernant les règles de sécurité, et la pratique, où ils devaient s'entraîner à vélo sur différents parcours. Par ailleurs, des séances de secourisme ainsi que des séances de voile à la base nautique des Salles-sur-Verdon ont pu être programmées en fin d'année scolaire.

Le cimetière

Préalablement au lancement des futurs travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une vérification des numérotations des concessions a été entreprise et les plaques et piquets manquants ont été remplacés.

Il est important, après chaque inhumation, que les familles concernées veillent à la remise en place de ces éléments d'identification.

Il est par ailleurs rappelé que le règlement du cimetière interdit toute plantation hors concession et que les végétaux ne doivent pas dépasser 50 cm de hauteur.

Depuis cette année, la mairie expérimente au cimetière un enherbement, qui est une pratique alternative au désherbage chimique et au travail du sol. Répondant aux consignes environnementales, l'enherbement nécessite du temps pour se développer mais, d'ores et déjà, dans la partie la plus ancienne du cimetière, on a pu admirer ce printemps de magnifiques coquelicots.

Les membres de la commission cimetière souhaiteraient remettre en état bénévolement certains tombeaux très anciens manifestement non entretenus.

Si certains d'entre vous sont intéressés par cette remise en valeur, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

Les coquelicots éclatants au cimetière dans la lumière du matin

Parcours de citoyenneté

Ce que l'on appelait auparavant le recensement militaire est désormais intégré au Parcours de citoyenneté.
Il comprend plusieurs étapes clés :

- un enseignement, délivré aux classes de troisième et première.
- le recensement en mairie à l'âge de 16 ans.
- la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée concerne tous les jeunes avant l'âge de 18 ans et peut, dans certains cas, être différée mais doit être effectuée avant les 25 ans.

Ces trois étapes sont obligatoires pour présenter des examens, comme le baccalauréat, le permis de conduire ou bien le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) et accéder à des concours de la fonction publique ou des grandes écoles.

Pour le recensement en mairie, il appartient à chaque jeune concerné de faire les démarches, muni des pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE NICE

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

pour passer :
- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

1 L'enseignement Citoyen (Étapes de 3ème et 1ère)
2 Le recensement à 16 ans en mairie
3 La Journée Défense et Citoyenneté

1 Education nationale
L'enseignement citoyen est délivré par les professeurs en classe de 3ème et/ou de 1ère

2 C'est à vous d'effectuer les démarches du recensement à l'âge de 16 ans
- en vous déplaçant auprès de votre mairie de résidence avec votre carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- en ligne (www.service-public.fr)

3 Centre du service national et de la jeunesse
Vous serez convoqué entre 8 et 12 mois après votre recensement au plus proche de votre lieu de résidence

RENDEZ-VOUS SUR
ma JDC.fr
Suivre les démarches
Choisir votre date de JDC
Télécharger votre convocation
Poser toutes vos questions

NOUS CONTACTER
09 70 84 51 51
csnjnice.trait.fct@intradef.gouv.fr

Mission locale

La mission locale Ouest Haut-Var accompagne les jeunes sortis du système scolaire, de 16 à 25 ans, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les conseillers et conseillères de la mission locale proposent à chacun jeune les sollicitant un parcours sur mesure, adapté à leur profil.

Pour les jeunes de Villecroze, la mission locale est basée à Barjols :

Mission locale Ouest Haut-Var
Ancien collège.
Av de Garessio - route de Tavernes
83670 Barjols - 04 98 05 40 00
https://www.missionlocale-ohv.fr/

Villecroze accueille de nouveaux venus :

• **La Recyclerie**, installée dans la zone artisanale des Esparrus derrière l'ancienne usine de carrelages Wiart, est une association, également implantée à Lorgues, qui recueille des dons, les retape et les propose ensuite à la vente à prix réduit.

• Un glacier s'est installé dans le parc, près des tennis et du jardin de lecture de la bibliothèque. Ouvert tous les jours de 11h à 19h, sauf le jeudi, **Framboise et Mangue** propose à la vente tout l'été des glaces artisanales naturelles avec le label AB (Agriculture Biologique).

• Un nouveau propriétaire a repris ce printemps le restaurant **Le Colombier.**

L'épicerie **Au papillon gourmand** a déménagé, elle est maintenant installée rue Ambroise Croizat. Associée à une activité de snacking-pizzéria tenue par Ludovic Jannin, l'épicerie, ouverte toute l'année, se décline en deux pôles : Epicerie du terroir et Saveurs de pains, avec toujours Oana Briscaru aux commandes.

Les nouveaux locaux de l'épicerie rue Ambroise Croizat

Artistes en résidence : une nouvelle facette de l'Académie !

Ana Carla Maza, en résidence © AMV

Après une master class en mars 2020, l'Académie Musicale de Villecroze (AMV) a dû fermer ses portes au public. Pour poursuivre son œuvre de mécénat en période de confinement, l'Académie a redoublé ses commandes d'œuvres musicales aux compositeurs, notamment dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale pour engager la pratique du chant choral à l'école. En fin d'année 2020, l'Académie a lancé un appel à projet pour soutenir les musiciens dans le développement de leur carrière. Parmi les 300 candidatures reçues, 16 ont été sélectionnées et invitées pour un séjour à Villecroze.

Ces résidences, organisées entre mars 2021 et mars 2022, trouvent leur place entre les master class et stages de formation déjà connus du public. Elles reflètent la créativité des musiciens qui séjournent à Villecroze. Soutien à des jeunes compositeurs, enregistrement d'album, création de spectacles, tournage de clip vidéo et captation de concerts diffusés en streaming sont au programme.

Depuis mars, l'Académie a déjà eu le plaisir d'accueillir 4 résidences que vous avez peut-être aperçues au détour d'une rue. Le Trio Zadig est venu pour le tournage d'un film chorégraphique sur le *Trio Dumky* de Dvořák en compagnie de la danseuse Ariane Servagent. Le pianiste Jean-Paul Gasparian s'est inspiré du parc et des ruelles du village pour un clip qui accompagnera la parution de son prochain album consacré à Rachmaninov. Ana Carla Maza, violoncelliste et compositrice cubaine, a profité de son séjour à l'Académie pour tourner deux clips et un mini-documentaire pour la sortie de son prochain disque. Enfin la soprano Laetitia Grimaldi, accompagnée du pianiste Ammiel Bushakevitz, est venue tourner à Villecroze une série de vidéos pour la promotion de son premier disque consacré aux compositrices de la Belle Époque.

Suivez l'Académie Musicale de Villecroze sur les réseaux pour suivre en direct les prochaines résidences et découvrir les vidéos tournées à Villecroze.

Les Amis des Fleurs

Avec l'été revenu, Villecroze a retrouvé des couleurs. Le remplacement des bacs qui bordent la place a été effectué au printemps par les services de la voirie et, du coup, les gros végétaux qui se trouvaient à l'étroit se sont épanouis.

Les Amis des Fleurs ont fait leur possible pour renouveler les plantes fanées ou gelées dans l'ensemble du village, de manière à maintenir la qualité environnementale qui nous a permis d'obtenir la deuxième fleur du label Villes et Villages Fleuris.

A cet égard, les Amis des Fleurs tiennent à remercier les habitants qui embellissent leurs façades ou fenêtres. Nous nous permettons d'attirer l'attention sur le fait que les poteries sont à préférer aux jardinières en plastiques, qui sont normalement prohibées par la charte du label.

Citoyens, habitants, bénévoles, nous tous qui portons nos efforts pour un cadre de vie embelli et agréable, soyons fiers de notre village et rappelons que toutes les personnes de bonne volonté peuvent nous rejoindre et participer à cet élan collectif.

Présidente : 06 95 27 82 74 - Secrétaire : 06 30 89 23 36

Laurier-rose s'épanouissant sur la place

La Rose d'Automne

Malgré l'arrêt de ses réunions hebdomadaires suite aux mesures sanitaires gouvernementales, le club a pu garder contact avec ses adhérents tout au long de cette période bousculée.

La plupart des adhérents ont pu être vaccinés et toutes et tous attendent avec impatience de pouvoir reprendre les activités du mercredi et se retrouver autour d'un loto, de jeux de carte, d'un goûter. La réouverture du club est prévue après la saison estivale et reste soumise à l'aval des autorités. Seules les personnes vaccinées pourront reprendre les activités collectives.

Si les temps nous sont favorables, nous irons en novembre faire une excursion à Meyrargues. Au programme : repas et présentation de cabaret au tarif de 25 € la journée, transport compris.

Tennis Club de Villecroze

Dans le cadre idyllique du parc des grottes de Villecroze, que beaucoup nous envient, un petit club sympathique, affilié à la Fédération Française de Tennis, avec 2 courts en dur, vous attend.

En famille ou avec des amis, vous pouvez réserver à l'heure, à la semaine, au mois ou bien encore à l'année sur **www.tennislibre.com.**

Si vous souhaitez des cours, vous pouvez contacter notre moniteur diplômé d'État au **06 65 70 26 74.**

Contact : **07 82 86 25 81 - bbutin@wanadoo.fr**

Centre d'Animation Culturelle et Sportive

Notre association compte actuellement 157 membres. Le contexte sanitaire n'ayant pas été favorable, nos activités ont dû être suspendues et nous aspirons tous à une reprise effective qui nous permettrait de nous retrouver avec beaucoup de plaisir et de réaliser les sorties prévues.

Toutefois, Philippe et Marie-Noëlle ont pu maintenir le cours d'informatique par visio-conférence pour ceux et celles qui voulaient y participer. Pascal a organisé, en limitant à six le nombre de participants, et bien sûr en respectant les gestes barrières, les parties de pétanque toujours très appréciées.

Notre site **https://cacsvillecroze.wixsite.com/site** est à votre disposition pour vous renseigner sur nos activités multiples et diverses. Si vous désirez vous impliquer dans la vie de notre association, vous êtes le bienvenu.

MB Fitness

Après de longues années d'amitié, Marie et NJ décident de monter leur propre association sportive MB Fitness en 2017. C'est donc une réelle et sincère amitié qui fait le pilier de cette association.

Marie est passionnée par le bien-être, la nutrition et le sport. Elle est diplômée depuis 2013 et en activité professionnelle depuis 2015. Elle est coach de fitness mais également instructeur zumba. En 2016, elle devient instructeur Métafit pour vous faire transpirer davantage. A la demande de ses élèves, elle fera une formation Pilates qui deviendra une vraie passion. Aujourd'hui, elle continue cette merveilleuse aventure auprès de son amie passionnée NJ.

NJ est coach bénévole depuis 2017 auprès de Marie. Elle est passionnée de danse mais également addict au sport. Elle est coach de Hiit et cardio boxe au sein de l'association et également prof de danse. Pratiquant la danse depuis sa plus tendre enfance, elle donne, depuis 2015, des cours de danse.

A elles deux, elles forment un duo de choc et font de leur association des moments de partage et de convivialité.

MB Fitness vous propose des cours de Metafit, Hiit, Just Do Hiit (cardio-boxe et Hiit), renforcement musculaire, zumba, Pilates, Ragga Fit (steps de ragga sur un rythme cardio) et Urban (cours de danse avec différents styles : Hip-Hop, Ragga, etc).

L'association compte une cinquantaine d'adhérents. Marie et NJ vous accueillent actuellement lors de leurs cours en extérieur au City Stade de Villecroze.

N'hésitez pas à les contacter elles se feront un plaisir de répondre à vos questions ou vous proposer de venir essayer leurs cours.

Marie : 07 60 08 24 78 - NJ : 06 86 94 25 38

NJ et Marie, coachs complices

Les rendez-vous 2021

(sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

Balades contées mercredi 7 - 14 - 21 - 28 juillet et 4 - 11 - 18 août (départ à 18h30 devant l'office de tourisme)

Visites guidées lundi 12 – 19 – 26 juillet et 2 – 9 - 16 - 23 août (départ à 17h devant l'office de tourisme)

Lundi 12 juillet	Concert Jazz Verdon avec Emma Cesari Quartet	Place Général de Gaulle
Mercredi 14 juillet	Loto de Sahara Anmilale	Place Général de Gaulle
Mardi 20 juillet	Contes et chant avec Claudia Mad'moiZèle	Parc municipal
Jeudi 22 juillet	spectacle Amors, Compagnie du Lézard	Bibliothèque municipale
Lundi 26 juillet	Célébration de la Sainte-Anne	Chapelle Sainte-Anne

Lundi 2 août	Les Voix départementales, concert de blues avec The Po'Boys	Place Général de Gaulle
Du samedi 7 au lundi 9 août	Fête de la Saint-Romain : Feu d'artifice et concert, lundi 9 août	
Dimanche 15 août	Vide-greniers	Dans tout le village

Du 9 au 17 septembre	Masterclass de violon, avec Ana Chumachenco	Académie Musicale
Samedi 18 et dimanche 19 septembre	Journées européennes du patrimoine	
Dimanche 28 novembre	Fête de la Sainte-Catherine	

Mariage

VACHER DIT LE VACHER Joëlle et MEYRE Stéphane le 27/05/2021

Pactes civils de solidarité (PACS)

LABARRE Lisa et DANI Yoan le 22/01/2021
SABÉ Lucinne et MOYAERTS Maxence le 08/02/2021
TOSI Myriam et DESTEUQUE Nicolas le 06/05/2021

Naissances

SABÉ MOYAERTS Kataleya le 15/12/2020
NADREAU Mya le 10/01/2021
FINET Marley le 06/02/2021
DANI Noah le 13/02/2021
BOUTAL Victoire le 18/02/2021
MACCIO Yaël le 28/05/2021

Décès

JEANPIERRE épouse VASLIN Nicole le 05/12/2020
ADJADJ Alain le 16/01/2021
KRATZEISEN Jean-Pierre le 01/03/2021
CASAROTTI Jacques le 11/03/2021
MOSTACCHI André le 19/03/2021
GUETTA Elie le 20/03/2021
VALLET Jean-Pierre le 31/03/2021
FAHS Uwe le 05/04/2021
RIGÔ Paul le 05/05/2021